



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 09/09/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.
Excusés :
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Secrétaire de séance : Roland SEUX

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet
2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.
Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2025, joint à la présente délibération.
DESIGNE Roland SEUX pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Roland SEUX

Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme

AR Prefecture

043-214300329-20250915-2025_067APPROB-DE
Reçu le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Secrétaire de séance : Denis CLAMENS

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

15 présents + 4 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 27 mai 2025 et désignation du secrétaire de séance

-Bilan de la Saisine : rapport de la Chambre des Comptes

II. FINANCES

- 1- Décision modificative pour affectation de crédits au 21311 et 21318 du Budget communal
- 2- Décision modificative pour affectation de crédits aux recettes d'investissement du Budget Pole Sante
- 3- Vote du Budget supplémentaire Rives de la Sumène

- 4- Groupement de commandes permettant de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, convention avec CDG43 à renouveler pour 2025

II. SIVOM

- 5- PLAN MERCREDI : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES

III. TRAVAUX

-adoption des tarifs 2025 de l'entreprise Meygalit

IV. DIVERS

-Délib RN88, avis à donner

Compte-rendu des débats :

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.
Désignation du secrétaire de séance : Denis CLAMENS
Vote : approuvé à l'unanimité

Monsieur Le Maire rappelle que depuis mi-juin, la commune faisait l'objet d'une procédure de saisine initiée par Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire et que depuis, toute décision budgétaire est suspendue jusqu'au terme de la procédure.

Monsieur Le Maire informe à ce jour le conseil que la Chambre régionale des Comptes a rendu son rapport concernant la saisine au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales et déclare irrecevable la saisine du préfet de la Haute-Loire visant le budget primitif 2025 de la commune et dit que la procédure est close.

L'adjoint aux finances détaille que ce qui a suscité les premières interrogations sur le budget primitif de Blavozy sont les capacités d'autofinancement de la commune et les emprunts engagés ainsi que RAR (Restes à Réaliser) qui restent un point sensible du budget primitif 2025. En effet ceux-ci sont définis et doivent être chiffrés par les travaux engagés lors des budgets antérieurs et non réalisés. Ils doivent être reportés d'année en année si non exécutés.

Aujourd'hui, la procédure de saisine étant close les décisions budgétaires nécessaires au paiement des entreprises peuvent être prises.

II. FINANCES

1. Vote de Budget complémentaire pour les Rives de la Sumène

Monsieur Le Maire donne la parole à l'adjoint aux finances qui explique qu'aucune dépense n'étant prévue sur ce budget annexe, celui-ci avait été estimé à 0€.

Pour le trésor public, aucun budget ne peut être à 0.00€ en recettes et dépenses, il faut procéder au vote d'un budget supplémentaire à ce budget primitif. Il présente alors une nouvelle proposition.

Le déficit de résultat de l'année précédente ne peut être laissé tel quel. Une vente ayant eu lieu en fin d'année 2024 et encaissée en 2025 sera donc affectée en recette ainsi qu'un montant de travaux d'environ 3000€ pour palier à d'éventuels aléas.

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Décision modificative du Budget annexe du pôle Santé

L'adjoint aux finances explique qu'une modification est nécessaire sur le budget du Pôle santé car les crédits affectés aux frais financiers n'ont pas été détaillés et doivent passer du compte 627 au 6611.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Décision modificative du Budget primitif principal

De la même manière, M. Le Maire explique que de nombreuses factures concernant les travaux de réfection de la mairie, du Centre Socio Culturel et du toit du gymnase restent à payer en 2025 sur le Budget principal et que le montant à régler en 2025 a été sous-évalué sur le budget primitif.

Pourtant presque au terme de tous ces règlements, le dépassement du budget prévu pour ces travaux reste faible, environ 2%.

Il donne la parole à l'adjoint aux finances qui propose une nouvelle affectation des crédits d'investissement.

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Groupement de commandes permettant de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

M. le Maire expose que les communes doivent respecter le Code de la commande publique qui impose aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT, de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles.

Le Centre de gestion 43 coordonne ce groupement de commandes, mais celui-ci arrive à son terme le 31 décembre 2025. Le CDG43 en réitère donc la constitution pour retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires.

Il précise que le service ne sera facturé qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Vote : approuvé à l'unanimité

II. SIVOM

M. le Maire donne la parole à l'adjoint aux affaires scolaires qui explique la nécessité de reprendre le projet commun du plan mercredi pour l'année scolaire 2025-2026.

En effet le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit de la période d'accueil du matin avant la classe, du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) de la période du soir après la classe et du mercredi en période scolaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, toutes les activités périscolaires continueront donc à être organisées par l'accueil du SIVOM auprès de qui est ainsi confié l'accueil des enfants de l'école publique sur les jours d'école.

Dans ce cadre, le personnel de l'école sera mis à disposition du SIVOM pour ces temps d'accueil.

Vote : approuvé à l'unanimité

III. TRAVAUX

1. Partenariat avec l'association Meygalit

M. Le Maire donne la parole à l'adjoint aux travaux qui expose les travaux réalisés par l'association sur environ 14 jours d'intervention l'année dernière et déjà 5 à 6 jours cette année. Lors d'une journée d'intervention tarifée à 400€, Meygalit met à disposition 3-4 personnes et le matériel nécessaire pour la taille et l'entretien du bord des routes. Le coût de ce partenariat est d'environ 5000€ par an, ce qui correspond à environ 1/20^{ème} d'agent communal.

Vote : approuvé à l'unanimité

III. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1. Entretien des sentiers de randonnée

Afin d'assurer la pérennité et la qualité des itinéraires de randonnées pédestres et circuits VTT, une convention était établie entre la commune de Blavozy et la communauté d'agglomération du Puy en Velay. La reconduction tacite de la précédente convention n'étant plus désormais applicable, M. Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention à signer.

Vote : approuvé à l'unanimité

IV. DIVERS

- Avis à donner sur la déviation de la RN88, c'est important de se mobiliser car les personnes qui font le plus de bruits sont des opposants contestataires non originaires de la région et peu ou indirectement concernés.
- l'USB a besoin de savoir si la commune donne son accord ou non au projet présenté pour l'aménagement du vestiaire. Cependant le coût annoncé pour la commune n'a été donné qu'à titre indicatif (7700€). Le Conseil Municipal valide la participation de la commune à hauteur de 7800€. Demander à leur architecte de s'occuper du dossier de permis de construire.
- l'éclairage du stade n'a pas encore obtenu de chiffrage de la participation de la région, le coût des travaux sera d'environ 100 000€, il restera à charge de la commune environ 55 000€
- l'association « La joyeuse pétanque » demande une aide pour les travaux, 2500€ en 2026 et 2500€ en 2027, leur notifier l'accord de principe
- Le Dr Castagne quitte la maison de santé, il y aura donc un cabinet libre à partir du 1^{er} novembre
- le recrutement du nouveau DGS est en cours, 5 entretiens ont eu lieu, 1 personne a retenu l'attention et pourrait arriver début novembre
- la réouverture de la boulangerie devait être pour septembre
- des travaux d'isolation et de chauffage de l'épicerie sont à prévoir car la chaleur est difficile à supporter l'été et il y a une grosse déperdition l'hiver.
- un projet de MAM est initié par des habitants, entrer en contact pour mettre en concordance avec ce que la commune peut proposer
- le prêt du terrain synthétique au Puy se fait en contrepartie de la gratuité de l'entretien
- le chemin entre la Sumène et Michelin a été refait par l'agglo
- les travaux d'assainissement sont en attente et prévus par la DEA pour fin septembre
- Socotec qui contrôle nos installations va transmettre son rapport annuel de sécurité, SSI
- les Plans d'évacuation sont en cours d'élaboration
- le tableau de l'église est entreposé à la médiathèque en attente de restauration, c'est ouvert à la visite sur demande

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance
Denis CLAMENS

